



Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept, le treize avril, le Conseil Municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Valérie BOURGEAT, M. Dominique BRUNEL, M. Gilles JUVEN, M. Daniel HUGOUD, M. Sauveur CATALANO, M. Olivier MANEVAL, M. Gilles JUVEN.

A donné procuration : Mme Corinne CHEVAL à M. Sauveur CATALANO - M. Christian DELAS à M. Pascal CLAUDEL
M. Jean Marc KEHRWILLER à M. Jean Sébastien GUIER

Date de la convocation : 06 avril 2017

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30

- M. Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 Mars 2017

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2) DELIBERATIONS

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017**

Le 06 avril 2017 la commission "Finances, Ressources humaines, Economie" s'est réunie pour déterminer les nouveaux taux d'imposition des taxes directes locales 2017. M. le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de la commission ; celle-ci propose de ne pas augmenter les taux pour 2017, soit :

- Taxe Habitation = **5.36%**
- Taxe Foncière = **8.08%**
- Taxe Foncière non bâtie = **29.35%**

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Avenant aux travaux de la rue de l'école**

La commission Urbanisme s'est réunie afin d'examiner l'avenant pour les travaux de la rue de l'école. Ces travaux complémentaires consistent à scarifier la chaussée, puis réaliser une nouvelle mise en forme pour l'évacuation des eaux de pluie et en la pose d'un enrobé. M. le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de la commission de valider cet avenant.

Cet avenant concerne la société "TP Réalisations" qui a la charge de ce marché actuellement soit : **9898.80€ HT**

Le montant initial du marché est porté à la somme de : **83837.30€ HT**

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Acquisition de panneaux de signalisation**

M. le Maire fait part au Conseil municipal qu'il a fait modifier le devis initial, concernant des panneaux de signalétique suite aux remarques faites au précédent Conseil municipal.

M. le Maire présente aux élus, plusieurs modèles de signalétique qui permettront d'indiquer plus précisément divers lieux ou commerces qui ne l'étaient pas encore.

M. le Maire précise que la Commune pourra bénéficier, pour cet investissement, d'une subvention du Conseil Départemental, concernant les amendes de police.

Cette subvention représente un montant de : **3352 €uros.**

Le montant du devis est de : **5890.52€**

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

- **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la préfecture de la Drôme a contesté la délibération du Conseil municipal en date du 19/12/2016, au motif que dans la délibération mettant en place ce nouveau régime, il devait être figuré le complément indemnitaire annuel (CIA).

Or dans le document de présentation du RIFSEEP du centre de gestion, il est stipulé que le complément indemnitaire annuel (CIA) n'est pas obligatoire. Malgré cela il doit faire partie de la délibération.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

3) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Mise en place et contrôle des bornes d'incendie :**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la préfecture de la Drôme a délégué aux communes, la charge du contrôle du bon fonctionnement, du repérage des bouches à incendie, suite à l'arrêté Préfectoral du 23 février 2017. Par conséquent, il sera nécessaire de réunir la commission qui gère le plan communal de sauvegarde.

La séance est levée à 19h55

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le 29 mai 2017 à 19h30

**Le Secrétaire de Séance
O.MANEVAL**

**Le Maire
P.CLAUDEL**